

Consignes dans le cadre de l'accueil Restauration / COVID-19

Du 18 mai au 03 Juin 2020

La restauration scolaire a démarré l'accueil des enfants scolarisés à compter du 11 Mai 2020. Toutefois la semaine du 11 au 15 Mai, il a été demandé aux familles de fournir les repas. Cela a permis de mettre en œuvre le plan de reprise d'activité de façon modéré et en travaillant avec l'ensemble des partenaires (écoles, mairie).

A compter du 18 Mai, l'AFR assurera la restauration scolaire pour l'ensemble des enfants scolarisés sur les écoles de Chéméré.

Ci-après une information aux familles qui vous explique les modalités d'accueils prévues. Pour toutes questions complémentaires, nous vous invitons à envoyer un mail aux 2 adresses suivantes :

direction@afr-chemere.org ET animation@afr-chemere.org : n'hésitez pas à laisser vos contacts téléphoniques si vous souhaitez être rappelé. Nous essayerons dans la mesure du possible de le faire.

Nous avons travaillé ce protocole à partir des recommandations du Haut Conseil de la Santé Publique et en lien avec les services sanitaires.

1. Fonctionnement général du temps de repas
2. Consignes préalables aux parents.
3. Modalités de réalisation des repas.
4. Modalités de nettoyage.
5. Que faire en cas de présence de symptômes.
6. Equipement du personnel
7. Rappel des gestes barrières.

Annexe 1 : Personnes à risques selon le haut conseil à la santé publique.

Dans l'attente de vous retrouver,
Bien solidairement

L'ensemble de l'équipe salariées et bénévoles

1. Fonctionnement Général du temps de Repas Et consignes aux parents

- Il est convenu en lien avec les partenaires sur la période du 18 Mai au 02 Juin, l'organisation suivante :

L'ensemble des enfants de maternelle mangeront au sein du restaurant scolaire.

L'ensemble des enfants de primaire mangeront à la salle Ellipse.

Ce choix a été fait dans un premier temps pour répondre à une double exigence :

- Mettre en œuvre des petits groupes fixes par classe (2 niveaux maximum selon les classes et les écoles) qui sont accompagnés sur l'ensemble du temps midi par 1 seul encadrant (soit animatrice AFR, soit personnel de la municipalité).
- Permettre de respecter une distance physique entre chaque enfant.
 - Pour les maternelles, selon les tables, les enfants seront 2 ou 3 par table.
 - Pour les élémentaires, selon les tables, ils seront 2 à 4 par table.
- Les déplacements des classes vers le restaurant scolaire ou la salle Ellipse se feront de manières décalées par petit groupe. Une organisation a été travaillée conjointement entre l'AFR, La collectivité et les directions des écoles Armelle Chevalier et Notre Dame.
- Chaque groupe classe se lavera les mains sur le site de chaque école en fonction des âges avec les équipes enseignantes et/ou les équipes de l'afr et/ou de la collectivité.
- Chaque adulte prendra en charge son groupe sur l'ensemble du temps du repas. Après le temps de repas. Un espace est identifié par groupe (soit en extérieur ou en intérieur selon le temps).
- Chaque adulte pourra faire des propositions d'animation au groupe dont il a la charge.
- En fonction des groupes la reprise de l'école se fera entre 13h (sieste pour les plus jeunes) et 13h45.

2. Consignes aux Parents

- Les responsables légaux s'engagent à avoir pris connaissance du document consignes dans le cadre de l'accueil Restauration / COVID-19 et en acceptent les modalités.
- Les responsables légaux s'engagent à avoir pris connaissance des publics dits à risques 1 et de choisir en responsabilité s'ils souhaitent mettre leur(s) enfant(s) sur la structure d'accueil.

¹ Cf. Annexe 1 : liste des personnes à risques selon le haut conseil à la santé publique.

- Les parents s'engagent à une prise de température de leur(s) enfants avant de le(s) emmener à l'accueil. En cas de température dépassant 37,5°C les parents s'engagent à ne pas déposer leur enfant. En cas de questionnement les parents doivent prévenir la structure.

Les inscriptions à la restauration scolaire, se font via le portail famille (<https://afr.portail-familles.net/>). L'association peut refuser l'inscription d'un enfant jusqu'à la veille à 20h. Il est évident que dans ce cas il n'y aura pas de facturation. Le refus d'inscription peut se faire selon les cas de figures suivants :

- Capacité maximale d'accueil d'enfants atteintes.
- Non-respect par l'enfant/la famille du protocole d'accueil.
- Enfant présentant des risques (cf. ANNEX 1 : listes des personnes à risques selon le Haut conseil à la santé Publique).

L'association travaillera de façon à garantir une équité de traitement en évaluant le niveau d'urgences. Un roulement pourra être organisé.

Infos inscriptions portail familles :

L'ensemble des inscriptions pour les enfants ont été annulées pour le Mois de MAI pour le logiciel de facturation de l'AFR, MAIS PAS sur votre espace personnel sur le portail familles. Nous vous demandons A TOUS, de retourner sur votre portail familles, d'annuler les plannings enregistrés avant le confinement et d'effectuer de nouvelles réservations si besoin.

3. Modalités de réalisation des repas ET service du repas

Réalisation des repas :

En plus des règles d'hygiène courante (tenues spécifiques, lavage des mains, charlotte, désinfection, nettoyage des produits bruts non transformés – fruits et légumes etc.) les personnes en cuisine porteront un masque et des gants. Le nettoyage se fera quotidiennement après le service selon le protocole en cours habituellement.

Il est possible que deux types de repas soit envisagés (non défini ce jour). Repas froid au niveau de la salle Ellipse (CE1 / CM2) et repas chaud au niveau de la salle restauration afr (PS/CP).

Service du repas :

Chaque adulte encadrant assurera le service des enfants.

Chaque adulte encadrant sera équipé d'une tenue spécifique et masque/visière selon l'âge du public accueilli.

4. Modalités de Nettoyage

Une des premières mesures de nettoyage à appliquer pendant le confinement est celle-ci : s'assurer du renouvellement de l'air à l'intérieur. Dans la mesure du possible et selon les conditions météorologiques, les portes et fenêtres seront ouvertes.

Un nettoyage avec un bactéricide approprié aura lieu après le service du midi : tables, chaises, tabouret, sols etc. Un nettoyage des sanitaires aura également lieu.

5. Equipement du Personnel

L'association met à disposition des salariés un équipement avec masque et tenue spécifiques de travail. Les salariés peuvent s'ils le souhaitent utiliser une tenue spécifique qui servira uniquement pour le temps du repas.

L'employeur met à disposition des gants : ils ne sont toutefois pas recommandés car ils évitent une pratique régulière du nettoyage de main qui reste un geste barrière utile et indispensable.

Le personnel s'assure d'un lavage des mains :

- En arrivant sur le lieu de travail
- Toutes les heures au minimum
- Avant et après tout contact avec les enfants

6. Présence de Symptômes ?

- Isoler l'enfant (ou l'adulte) dans l'espace snoezelen et contacter les responsables légaux
- Rassurer l'enfant
- En fonction de l'âge de l'enfant, mettre un masque de protection pour l'enfant



Pour les enfants, leur dire que :

- Il faut se reposer et nous allons contacter les parents
- Les microbes doivent rester dans une seule pièce, c'est pour cela qu'il se repose à part
- On peut lui apporter un livre ou un jouet

7. RAPPEL Respect des gestes barrières



Conformément à un avis rendu par le Haut Conseil de la santé publique sont concernés :

- les femmes enceintes ;
- les personnes atteintes de maladies respiratoires chroniques (asthme, bronchite chronique...);
- les personnes atteintes d'insuffisances respiratoires chroniques ;
- les personnes atteintes de mucoviscidose ;
- les personnes atteintes d'insuffisances cardiaques (toutes causes) ;
- les personnes atteintes de maladies des coronaires ;
- les personnes avec antécédents d'accident vasculaire cérébral ;
- les personnes souffrant d'hypertension artérielle ;
- les personnes atteintes d'insuffisance rénale chronique dialysée ;
- les personnes atteintes de Diabète de type 1 insulino-dépendant et de diabète de type 2 ;
- les personnes avec une immunodépression :
 - personnes atteintes de pathologies cancéreuses et hématologiques, ou ayant subi une transplantation d'organe et de cellules souches hématopoïétiques,
 - personnes atteintes de maladies inflammatoires et/ou auto-immunes recevant un traitement immunosuppresseur,
 - personnes infectées par le VIH ;
- les personnes atteintes de maladie hépatique chronique avec cirrhose ;
- les personnes présentant une obésité avec un indice de masse corporelle (IMC) égal ou supérieur à 40.